

- - *Application de la mesure prévue par le Plan solidarité grand âge «un agent par résident», intégrant le renforcement de l'encadrement soignant.*
- - *Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;*
- - *Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés ;*
- - *Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut ;*

Afin de permettre aux agents des établissements sanitaires et médico- sociaux de la fonction publique hospitalière relevant de notre Fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un **préavis de grève destiné à couvrir leurs absences** pour la période allant du **Mercredi 14 Mars 2018 à 20 H au Vendredi 16 Mars 2018 A 8 H.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Secrétaire Nationale,

Françoise KALB



Fédération UNSA Santé et Sociaux Public et Privé
B.P. 90023 – 75325 PARIS CEDEX 07 – Tel - Fax : 01 45 51 98 29
Mail : unsasantesociauxchristelle@wanadoo.fr